

Concours d'illustration

« Le Périgord-Limousin en 2050 »

- Règlement & Annexes -

Canicules, incendies, sécheresses estivales... Les projections climatiques ne sont pas réjouissantes et le Périgord-Limousin, bien qu'encore préservé, ne sera pas épargné. En 2050, les températures sur le territoire du Parc seront similaires à celles de Nîmes aujourd'hui, la pluie en été se fera rare et nous aurons peut-être subi des incendies similaires aux Landes de Gascogne. Quel chemin allons-nous choisir pour nous adapter ? A quoi ressemblera notre quotidien, celui des animaux et des végétaux avec un climat difficile et incertain ? Qu'allons-nous imaginer pour qu'une « *autre vie s'invente ici* » ?

Dans le cadre de la mission du Parc naturel régional dédiée à l'adaptation au changement climatique, nous vous proposons de participer à un concours d'illustration sur le thème « Le Périgord-Limousin en 2050 ». Laissez s'exprimer votre talent créatif pour imaginer notre territoire en 2050 et pour nous dépeindre des exemples d'adaptations mises en place face aux changements climatiques.

Ce concours est organisé **du 15 mai au 15 août 2026**, en partenariat avec la ressourcerie « Ça Circule ! ». L'annonce des lauréats et la remise des prix auront lieu courant octobre.



Modalités et consignes

- Le concours s'adresse à toutes et tous, **de 9 à 109 ans**. Toute personne mineure participant à ce concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux. **Une seule contribution** par participant.e est autorisée.
- Votre illustration peut être réalisée avec la **technique picturale de votre choix** : feutres, crayons, gouache, pastel, aquarelle, collage 2D, dessin numérique, linogravure... Votre illustration doit pouvoir être mise sous cadre. L'utilisation de l'intelligence artificielle n'est pas autorisée.
- Votre illustration doit **faire référence à une commune du territoire** du Parc naturel régional Périgord-Limousin ou à une ville-porte du Parc (carte p.3). La commune en question doit être identifiable par le moyen de votre choix : bâti, éléments paysagers, nom de la commune...
- Votre illustration doit permettre de se projeter en 2050. La **date « 2050 » doit apparaître** dans l'illustration. Soit en étant intégrée subtilement au sujet, soit comme titre.
- Utopie, dystopie ? A vous de choisir !
- La taille maximale autorisée est de **1 mètre x 1 mètre**. Aucun minimum n'est imposé.
- Votre illustration sera accompagnée d'une brève note d'intention à remplir directement sur le formulaire de dépôt (titre et bref descriptif de votre œuvre).

Votre illustration est à remettre au plus tard le SAMEDI 15 AOUT 2026, en ligne ou via les points de dépôt situés sur le territoire. Voir page suivante.

En panne d'inspiration ? Le Parc met à votre disposition des éléments clefs sur le climat en 2050 et les possibles solutions d'adaptation. Voir page 5.

Les résultats du concours seront annoncés courant octobre 2026 à l'occasion de la journée nationale de la résilience. Les illustrations feront l'objet d'une exposition et un jury remettra des prix aux lauréats !

Les critères de sélection porteront sur : la qualité visuelle de l'illustration, l'originalité du sujet, les références au Périgord-Limousin et les adaptations imaginées face aux changements climatiques.

Tout participant au concours s'engage à céder gratuitement et à titre non exclusif les droits de reproduction et de diffusion de son illustration au Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, suivant les conditions précisées à la page 4 de ce document. Sauf mention contraire dans le formulaire de participation, les illustrations transmises via les points de dépôt seront également cédées au Parc (voir pages 2 à 4).

Place à votre imagination !

Remise des illustrations



Pour déposer votre illustration, vous avez le choix entre deux solutions :

- **En ligne, via un formulaire :** <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/depot-illustrations/>

Ce formulaire est à privilégier pour les illustrations réalisées directement avec un outil numérique. Pour les illustrations papier, les points de dépôt sont à privilégier (voir ci-dessous). Il est néanmoins possible de scanner ou de photographier une illustration papier et de la transmettre via ce formulaire, notamment pour les participants qui résident loin des points de dépôt. Il est demandé de joindre l'illustration dans une qualité optimale (300dpi), permettant leur impression et leur exploitation pour de futures expositions. Le Parc se réserve le droit de refuser une contribution, si la qualité du fichier transmis n'est pas suffisante.

- **Dans différents points de dépôt :**

Le Parc et ses partenaires ont mis en place différents points de dépôt sur l'ensemble du territoire du Parc, dans lesquels vous pouvez déposer votre illustration pendant les horaires d'ouverture.

Tout participant doit obligatoirement **remplir un formulaire de participation** qui lui sera remis par le personnel d'accueil. Le Parc ne pourra pas accepter une illustration sans formulaire ou avec un formulaire incomplet.

Où sont les points de dépôt ? Voir carte page 3.

- **BRANTOME-EN-PERIGORD : Médiathèque**
Boulevard Charlemagne, 1^{er} étage de l'abbaye
Contact : 05 53 03 68 50
Mar. 9h-12h / Mer. 14h-18h30 / Jeu. / Ven. 8h30-10h30 et 16h30-18h30 / Sam. 9h-12h30
- **CHALUS : Office de tourisme**
28 Av. François Mitterrand - Contact : 05 55 58 28 44
Lun. Ma. Mer. Jeu. Ven. : 9h-12h et 14h-17h
- **CHAMPAGNAC-DE-BELAIR : Médiathèque**
Pl. du Général de Gaulle - Contact : 05 53 03 68 50
Ma. 16h-18 / Mer. 9h-12h et 14h-18h / Jeu. 13h-17h / Ven. 9h-12h et 16h-19h / Sam. 9h-13h
- **COGNAC-LA-FORÊT : Médiathèque**
47 rue Jean Giraudoux - Contact : 05 55 03 73 51
Lun. 14h25-17h20 / Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam. : 9h10-12h05
- **CUSSAC : Médiathèque**
8 rue de Saint Mathieu - Contact : 05 55 00 44 34
Mar. 14h30-18h / Mer. et Sam. 9h30-12h et 14h30-18h
- **LA COQUILLE : Maison du Parc**
555 Rte de l'Ancienne Filature - Contact : 05 53 55 36 00
Lun. Ma. Mer. Jeu. : 8h30-13h et 14h-17h30 / Ven. : 8h30-13h et 14h-16h30
- **LADIGNAC-LE-LONG : Médiathèque** - 5 rue du 8 mai 1945
Contact : 05 55 90 59 88
Ma. Jeu. Ven. Sam. : 9h-12h / Mer. 9h-12h et 14h-18h
- **MAREUIL-EN-PERIGORD : Médiathèque**
3 Pl. des Promenades - Contact : 05 53 03 68 50
Mar. 9h-12h / Mer. 14h-18h30 / Jeu. / Ven. 8h30-10h30 et 16h30-18h30 / Sam. 9h-12h30
- **MARVAL : Médiathèque**
Le bourg - Contact : 05 44 22 97 19
Mar. 9h30-12h / Ven. 14h30-18h
- **NEXON : Office de tourisme**
6 bis place de la République - Contact : 05 55 58 28 44
Lun. Ma. Mer. Jeu. Ven. : 9h-12h et 14h-17h
- **NONTRON : Médiathèque**
26, rue de Verdun - Contact : 05 53 56 22 36
Ma. Mer. 10h-12h et 13h30-18h / Jeu. 10h-12h / Ven. 10h-12h et 13h30-18h30 / Sam. 9h-12h
- **ORADOUR-SUR-VAYRES : Ressourcerie "Ça Circule !"**
1658 Rte de Cussac - Contact : 05 55 00 67 30
Ma. Mer. Ven. : 14h-18h / Sam. 10h-18h
- **ORADOUR-SUR-VAYRES : Médiathèque**
3 Avenue du 8 mai 1945 - Contact : 05 55 78 14 37
Lun. 9h30-12h et 14h30-18h / Mar. 9h30-12h / Mer. 14h30-18h
Ven. 9h30-12h et 14h30-18h
- **PIEGUT-PLUVIERS : Association Le Vime - Espace de Vie Sociale** - 19 rue de la Libération - Contact : 05 54 07 10 73
Mercredi matin (ou sur rendez-vous)
- **ROCHECHOUART : Médiathèque**
Espace La Gare - Contact : 05 55 03 77 01
Mar. 14h30-18h30 / Mer. 10h-12h et 13h30-17h30 / Ven. 14h-17h30 / Sam. 10h-12h et 13h30-16h
- **SAINT-LAURENT-SUR-GORRE : Médiathèque**
Place de l'église - Contact : 05 55 48 18 18
Mar. 14h30-18h / Mer. 9h30-12h et 14h30-18h
Ven. 14h30-18h / Sam. 9h30-12h et 15h-18h
- **SAINT-MATHIEU : Médiathèque**
Rue de Nontron - Contact : 05 55 09 81 44
Mar. 14h30-18h / Sam. 9h30-12h
- **SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE : Médiathèque**
Rue Alfredo Reynaud - Contact : 05 54 24 00 10
Ma. 15h-18h / Mer. 9h30-12h et 14h-18h / Jeu. 15h-17h30 / Ven. 9h30-12h et 15h-18h / Sam. 14h-16h30
- **THIVIERS : Bibliothèque**
3 Espace Rodolphe Charles Cézard - Contact : 05 53 62 08 82
Ma. Ven. : 14h30-18h30 / Mer. Jeu. : 9h30-12h et 14h30-18h30 / Sam. 9h-12h30 et 14h30-18h
- **VERNEUIL-SUR-VIENNE : FNE Limousin – Centre nature La Loutre**
1 rue de la Loutre
Contact : 05 55 48 07 88 (appel préalable préconisé)
Lun. Ma. Jeu. Ven. : 9h-17h



Puis-je récupérer mon illustration ?

Si le participant le souhaite, il peut récupérer son illustration. Pour ce faire, la case correspondante doit être cochée sur le formulaire de participation, et l'illustration devra être retirée au même point de dépôt. La récupération ne sera possible que fin 2027, afin de permettre au Parc d'exposer les illustrations. Le Parc se réserve le droit de scanner les illustrations déposées afin de pouvoir les exposer lors d'événements futurs.

Le Parc et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des illustrations.

Cession des droits d'auteur



Dans le texte ci-dessous, « l'auteur » fait référence à toute personne ayant transmis une illustration dans le cadre du concours, via la page web dédiée ou un point de dépôt. Tous les auteurs doivent remplir un formulaire de participation et accepter les termes de la cession de droits ci-dessous. Les coordonnées renseignées dans le formulaire de participation font office d'identification de l'auteur. « L'organisateur » fait référence au Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. « L'œuvre » fait référence à l'illustration transmise dans le cadre du concours.

En participant au concours, **l'auteur s'engage à céder gratuitement et à titre non exclusif l'ensemble des droits de propriété intellectuelle** afférents à son œuvre à l'organisateur, et ce pour le temps que durera la propriété littéraire et artistique d'après la législation française. Les droits cédés sont constitués de la totalité des droits de reproduction et de représentation de l'œuvre, et plus précisément :

- Le droit de reproduction : Droit de reproduire ou de faire reproduire, en tout ou partie, l'œuvre par tous moyens et tous procédés techniques et de reproduction connus et inconnus à ce jour, sur tous supports analogiques, magnétiques et numériques connus et à venir, sans limitation du nombre d'exemplaires.

- Le droit de représentation : Droit de représenter l'œuvre par tous moyens, en tous lieux et sur tous réseaux et notamment : exposition de l'œuvre au public, diffusion de l'œuvre sur internet, dans des recueils, dans des newsletters, dans la presse écrite, les médias radio et les médias vidéos... L'organisateur se réserve le droit d'adapter les contributions aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation, mise en forme ...).

Les droits ci-dessus définis sont cédés par l'auteur afin de permettre à l'organisateur de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et plus globalement de communiquer sur les missions du Parc, tant auprès de ses partenaires que du grand-public.

La présente cession est consentie **pour le monde entier**, pour toute œuvre transmise à l'organisateur dans le cadre du concours, et ce, que son œuvre soit primée ou non.

L'organisateur s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral. **L'organisateur s'engage notamment à mentionner le nom de l'auteur sur chaque reproduction ou représentation des œuvres.**

Droits de propriété artistique

Il est entendu que : l'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété artistique de l'œuvre transmise. Il garantit à l'organisateur la jouissance paisible et entière des droits consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de plagiat.

Cession de l'œuvre

Sauf mention contraire de l'auteur dans le formulaire de participation, toute œuvre remise à l'organisateur via un point de dépôt sera conservée par l'organisateur, qui en deviendra propriétaire. L'organisateur sera alors libre de détruire l'œuvre, notamment si des contraintes logistiques l'y contraignent.

Néanmoins si l'auteur le souhaite, il peut récupérer son œuvre. Pour ce faire, **la case correspondante doit être cochée** sur le formulaire de participation, et l'illustration devra être retirée au même point de dépôt. La récupération ne sera possible que fin 2027, afin de permettre au Parc d'exposer les illustrations.

L'organisateur se réserve le droit de scanner ou photographier les œuvres déposées afin de pouvoir les exposer lors d'événements futurs.

Le Parc et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des illustrations.

En panne d'inspiration ?

Voici quelques questions pour vous guider dans votre projet artistique. Ces questions sont données à titre indicatif, vous êtes libre de la forme et du contenu de votre illustration.

- Dans quel lieu précis du territoire du Parc se place l'illustration ? Voir carte page 3 du règlement.
- Quels sont les marqueurs identitaires de ce lieu ? Bâti, paysage, arbres, biodiversité, activités humaines...
- Comment ces marqueurs ont-ils évolué entre 2026 et 2050 ?
- Le paysage a-t-il changé sur ce lieu, entre 2026 et 2050 ?
- A quoi ressemble le quotidien des habitants de cette commune en 2050 ? En quoi ce quotidien est-il différent de celui de 2026 ?
- Comment les habitants et l'environnement se sont-ils adaptés ?
- Votre illustration présente-t-elle une trajectoire d'utopie ou de dystopie ?

Quel climat en 2050 ?

2050, ce n'est pas si loin ! Et pourtant, dans 25 ans, le climat du Périgord-Limousin aura bien changé. Température, pluviométrie... Voici les projections des climatologues. De quoi nourrir votre imagination et vous aider à vous projeter dans l'avenir.

- 2 à 3 mois par an avec des températures supérieures à 25°C
- Plus de 10 nuits chaudes (supérieures à 20°C) par an
- Augmentation potentielle de 15% des précipitations hivernales, atteignant 325 mm par hiver en moyenne
- Des étés et des automnes beaucoup plus secs
- Moins 50% de débit dans les rivières en période d'étiage
- Augmentation du risque de retrait-gonflement des argiles
- Hausse significative du risque de feux de forêts et de prairies
- Sylviculture touchée par le dépérissement des arbres
- Davantage de ravageurs dans les cultures avec - 16 jours de gel par an
- Avancement d'environ 10 jours de la date de reprise de la végétation : saison des cultures agricoles allongée et risque de gel augmenté sur les bourgeons, fleurs et jeunes fruits
- Difficultés de survie pour de nombreuses espèces : truite fario, sonneur à ventre jaune, libellules...



Quelles adaptations possibles ?

Partout en Périgord-Limousin, des acteurs se mobilisent d'ores et déjà pour mettre en place des solutions d'adaptation au changement climatique, afin d'assurer la résilience du territoire. Végétalisation des centres bourgs, restauration des zones humides, mobilisation des élus... Le Parc a publié un recueil de ces initiatives locales : https://www.pnr-perigord-limousin.fr/wp-content/uploads/2024/01/Pepites_ActionsAdaptation_PerigordLimousin_WEB.pdf



Baladez-vous en 2050 !

En panne d'inspiration ? Participez à l'une des 6 balades racontées «Un coin de Périgord-Limousin en 2050» organisées pendant le temps du concours ! Entre utopie et dystopie, vous suivrez le conteur occitan JF Vignaud pour imaginer le temps d'une balade d'1 km environ ce à quoi ressemblera le « pays » dans 25 ans. Rendez-vous le 23 mai à Ste-Croix-de-Mareuil et Jumilhac-le-Grand, le 27 mai à Saillat-sur-Vienne, le 24 juillet à La-Chapelle-Montbrandeix, le 30 juillet à Les Cars et le 1^{er} août à St-Pardoux-la-Rivière.

Plus d'informations : <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/en-ce-moment/agenda/les-rendez-vous-du-parc/>

Plongez dans 113 récits d'adaptation

En 2025, lors de la première édition du concours, 113 participants ont imaginé le Périgord-Limousin en 2050, sous forme écrite. Des récits variés et inspirants à découvrir en ligne : https://www.pnr-perigord-limousin.fr/wp-content/uploads/2025/10/RecueilTextes_ConcoursACC_WEB.pdf